

Ces logements seront situés dans le secteur nord-est de Innisfil Township à environ huit milles au sud-est de Barrie, près de Sandycove, endroit de villégiature sur les rives du lac Simcoe, et à 50 milles de Toronto sur la route 11. Tous les moyens de récréation pour l'été et l'hiver y sont faciles d'accès.

M. Andras a déclaré: "Il y a quelques jours, à une réunion du Comité parlementaire sur la santé, le bien-être et les affaires sociales, j'ai décrit certains des programmes envisagés par le Gouvernement fédéral à même le capital d'investissements de la SCHL pour 1971. J'ai mentionné qu'environ 100 millions de dollars seraient mis de côté pour la réalisation de projets permettant de donner libre cours à de nouvelles initiatives et, entre autres, j'ai ajouté que le Gouvernement songerait à réaliser un ou deux ensembles de maisons mobiles. J'ai le plaisir aujourd'hui de confirmer le consentement du Gouvernement fédéral à favoriser la réalisation de cette entreprise."

"Je reconnais, comme beaucoup d'autres, a ajouté le ministre, qu'il existe au Canada un intérêt grandissant pour les maisons mobiles. Ces dernières années, de plus en plus de gens ont accepté ce mode de vie. Par ailleurs, l'idée de considérer la maison mobile comme un véhicule s'est modifiée au point où un nombre de plus en plus considérable de ces maisons sont établies d'une façon permanente sur des terrains et constituent des maisons unifamiliales au coût moins élevé. Selon la conception actuelle, la maison mobile a évolué du concept de véhicule à celui d'une forme de construction par systèmes qui constitue une unité préfabriquée. Une fois bien située sur un emplacement approprié et dans un lotissement bien aménagé, cette nouvelle forme d'habitation constitue un logement permanent satisfaisant."

ACCORD RELATIF AUX RÉCLAMATIONS AUPRÈS DE LA ROUMANIE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Mitchell Sharp, a annoncé la signature, le 13 juillet, à Ottawa, par le ministre des Finances, M. Edgar J. Benson, au nom du Canada, d'un accord réglant les réclamations en suspens de citoyens canadiens et du Gouvernement du Canada à l'égard de la Roumanie. Monsieur Florea Dumitrescu, ministre des Finances roumain, a signé au nom de son Gouvernement. L'accord entrera en vigueur par l'échange des instruments de ratification qui aura lieu à Bucarest le plus tôt possible.

A la suite d'un accord préliminaire avec le Gouvernement roumain, les citoyens canadiens furent invités à soumettre ces réclamations au ministère des Affaires extérieures. Les négociations entre les représentants des deux Gouvernements s'ouvrirent à Bucarest en mai 1969, des sessions subséquentes s'y tinrent ainsi qu'à Ottawa.

Les réclamations comprises dans l'accord ont pris naissance à la suite de nationalisation, et d'autres mesures similaires prises après la guerre,

par le Gouvernement roumain. Ces réclamations comprennent les obligations roumaines en vertu du Traité de Paix avec la Roumanie, du 10 février 1947, ainsi que les titres de la dette publique extérieure roumaine entre les mains de Canadiens.

Pour être couverte par l'accord, une réclamation doit avoir été continuellement celle d'un citoyen canadien, du moment de la perte jusqu'à la date de l'accord, lequel prévoit le paiement d'une somme forfaitaire de 1.4 million de dollars, résultant d'un pourcentage des exportations roumaines au Canada. Ce paiement sera fait par versements trimestriels. En acceptant les termes de cet accord, le Gouvernement du Canada a tenu compte des circonstances qui ont donné lieu aux réclamations canadiennes de même que les termes d'accords similaires.

Quant aux réclamations portant sur des cas de nationalisation, la Commission des réclamations étrangères sera autorisée à faire des recommandations au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au ministre des Finances pour ce qui a trait à la distribution du produit de l'accord.

On communiquera en temps opportun avec les personnes qui ont soumis des réclamations au Gouvernement.

SUBVENTION POUR UN CENTRE DE SCIENCES SANITAIRES

Le Gouvernement fédéral a donné son accord de principe à une subvention d'environ 30 millions de dollars pour la création d'un nouveau Centre des sciences sanitaires à l'Université Memorial de Saint-Jean (Terre-Neuve).

Cette subvention, permettra la construction d'un Centre des sciences sanitaires qui comprendra une École de médecine et un hôpital universitaire de 300 à 400 lits.

Le nouvel hôpital d'enseignement sera le principal du genre à l'Université et constituera aussi le plus important centre de consultation, au niveau provincial. L'hôpital général actuel sera transformé en établissement de convalescence ou de soins de garde.

La nouvelle École de médecine pourra accueillir 262 étudiants du niveau universitaire et 95 diplômés. Les bâtiments temporaires servent actuellement de salles de cours, de laboratoires et de salles d'étude pour les étudiants en médecine.

Fondée en 1966, la Caisse d'aide à la santé met à la disposition des provinces un fonds de 500 millions de dollars pour couvrir les frais de premier établissement de la construction, de la rénovation et de l'aménagement fonctionnel d'installations de formation sanitaire et de recherche. De la subvention totale, accordée en principe au Centre des sciences sanitaires de l'Université Memorial, dix millions proviennent du Fonds de 75 millions de dollars réservé à des projets d'envergure nationale. Le projet de Terre-Neuve est le premier à bénéficier de ce fonds spécial de la Caisse d'aide à la santé.